RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00194
Numéro SIREN : 451 689 814
Nom ou dénomination : ESOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2022 sous le numéro de dépôt 24683

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

KPMG

Esolution

Comptes annuels

Certifiés conformes
La Gérance



Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

KPMG

Bilan actif

Esolution

Actif			Au 31/03/2022 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/03/2021
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)	73 000	10 950	62 050	69 350
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	73 000	10 950	62 050	69 350
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	15 985	11 667	4 317	7 528
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	15 985	11 667	4 317	7 528
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	5 050		5 050	5 050
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	1 187		1 187	1 187
		TOTAL	6 237		6 237	6 237
Total de l'actif immobilisé			95 222	22 617	72 605	83 116
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	190 528		190 528	143 255
		Autres créances	5 438		5 438	29 539
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	195 967		195 967	172 795
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	552 103		552 103	396 457
		TOTAL	552 103		552 103	396 457
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant			748 070		748 070	569 252
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			843 293	22 617	820 675	652 368

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Edité à partir de Loop V4.41.0

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

KPMG

Bilan passif

Esolution

	Passif	Au 31/03/2022	Au 31/03/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 40 000)	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		126
	Report à nouveau	97 147	95 702
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	30 787	32 818
	Situation nette avant répartition	**171 934**	**172 647**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**171 934**	**172 647**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	242	212
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	**242**	**212**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 430	85 192
	Dettes fiscales et sociales	525 709	393 692
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 358	622
	Instruments de trésorerie		
	Total	**648 498**	**479 508**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**648 741**	**479 721**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**820 675**	**652 368**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an	648 741	479 721
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V4.41.0

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ESOLUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 19, voie Les Nouveaux Horizons
78990 ELANCOURT
451 689 814 RCS VERSAILLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1ER AOUT 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 30 787,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	30 787,16 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur :	97 147,56 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à :	127 934,72 euros
A titre de dividendes aux associés : Soit 3,15 euros par part	31 500,00 euros
Le solde	96 434,72 euros

En totalité au compte "Report à nouveau" qui s'élève ainsi à 96 434,72 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31.03.2021 : 31 500 euros, soit 3,15 euros par titre, éligible à l'abattement de 40% pour la totalité de son montant.

Exercice clos le 31.03.2020 : 31 500 euros, soit 3,15 euros par titre, éligible à l'abattement de 40% pour la totalité de son montant.

Exercice clos le 31.03.2019 : 31 500 euros, soit 3,15 euros par titre, éligible à l'abattement de 40% pour la totalité de son montant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er août 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

